

COMPTE RENDU DE LA COMMUNE DE WATTIGNIES LA VICTOIRE

SEANCE DU 23 MAI 2016

L'an deux mil seize, le vingt-trois mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de WATTIGNIES LA VICTOIRE se sont réunis en mairie, sous la présidence de M. LEVEQUE Jean, le Maire ;

Etaient présents : M. LEVEQUE Jean, Maire, M. BLYAU Michel, M. LOUGUET Alain, M. LALOU Laurent, Adjoint, M. DERUE Alain, M. TONDEUR Jérémie, Mme ZANAGUIRAMANE Françoise, Mme DUBREUX Sylvie, M. VANDER VEECKEN Jean-Marie, Mme. LESPINASSE Renée, M. VERLINDEN Samuel, Conseillers municipaux ;

Absents excusés :
Absent non excusé :

NOMBRE DE MEMBRES :

AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : 11

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 11

Secrétaire de séance : Laurent LALOU

DATE DE LA CONVOCATION : vendredi 13 mai 2016

DATE D’AFFICHAGE : mercredi 25 mai 2016

Adoption du compte rendu du 09 mai 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 09 mai 2016

1 Bilan de la fête de la Pentecôte

Tout s'est bien passé, la subvention manège s'élève à 170 €, le bilan est bon.....

2 Reversement de 40% de la TCFE par le Syndicat d'Electricité d'Avesnes à la Commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Loi de finances rectificative du 08 aout 2014 a modifié les modalités de perception et de reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Lors de sa réunion du 11 mars 2016, le Comité Syndical du Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes a décidé de reverser aux communes de moins de 2000 habitants, 40% du produit de cette taxe perçue sur leur territoire à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il appartient au Conseil Municipal d'accepter le reversement de cette taxe avant le 1^{er} octobre 2016.....

Le conseil Municipal ne se prononce pas durant cette séance, cette question sera revue à une séance ultérieure avant la date butoir.....

2016 05.23-1 Projet SDCI, extension du SIDEN SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque

Monsieur le Maire notifie que par arrêté du 30 mars 2016, Monsieur le Préfet a approuvé le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) du département du Nord. Celui-ci est strictement conforme au projet présenté le 23 octobre 2015 lors de la Commission départementale de coopération Intercommunal(CDCI) et sur lequel nous avons été consultés le 26 octobre dernier. L'année 2016 doit être consacrée à la mise en œuvre du SDCI. Celle-ci débute avec la publication du schéma et s'achèvera au 31 décembre 2016, dans les conditions prévues aux articles 35 et 40 de la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et dans le respect des obligations, des objectifs et des orientations prévues à l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT).

Il appartient au Conseil Municipal d'approuver l'arrêté Préfectoral du SDCI, ce que Monsieur le Maire l'invite à faire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE FAVORABLEMENT l'arrêté Préfectoral du SDCI.

2016 05.23-2 DETR 2016

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le projet de **Travaux d'accessibilité aux PMR et de sécurité à la salle des fêtes**, est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, programmation 2016.

Ayant pris connaissance du projet proposé par :

- LANTHIER H. qui s'élève à 3 443.00 € HT, soit à la somme de 4 131.60 € TTC,
- SAMBRE BAT, qui s'élève à 19 914.00 € HT, soit à la somme de 23 896.80 € TTC

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

COMPTE RENDU DE LA COMMUNE DE WATTIGNIES LA VICTOIRE

SEANCE DU 23 MAI 2016

Après en en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve l'avant-projet,
- Sollicite une subvention au taux de 30 %, au titre de la D.E.T.R. 2016, soit une subvention de 7 007.10 €
- Le complément de financement sera assuré comme suit :
 - FSIL 11 678.50 €
 - Fonds propres de la commune 9 342.80 €

2016 05.23-3 FSIL 2016

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le projet de **Travaux d'accessibilité aux PMR et de sécurité à la salle des fêtes**, est susceptible de bénéficier d'une aide Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), programmation 2016.

Ayant pris connaissance du projet proposé par :

- LANTHIER H. qui s'élève à 3 443.00 € HT, soit à la somme de 4 131.60 € TTC,
- SAMBRE BAT, qui s'élève à 19 914.00 € HT, soit à la somme de 23 896.80 € TTC

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve l'avant-projet,
- Sollicite une subvention au taux de 50 %, au titre de la F.S.I.L.. 2016, soit une subvention de 11 678.50 €
- Le complément de financement sera assuré comme suit :
 - DETR 7 007.10 €
 - Fonds propres de la commune 9 342.80 €

2016 05.23-4 Vote du Budget primitif 2016

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- vote le budget primitif 2016 de la commune comme suit :

Fonctionnement : Dépenses=Recettes 158 103.00 €

Investissement : Dépenses=Recettes 70 568.27 €

2016 05.23-5 Décision modificative N°1

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des communes ;

Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires ;

Vu le projet de décision modificative présenté par M. le Maire dont les grandes orientations se résument ainsi :

Suite au contrôle budgétaire par la Sous-Préfecture d'Avesnes sur Helpe, celle-ci signale que le montant des dépenses imprévues de la section d'investissement du budget primitif (15 000€) représente 21.26% des dépenses réelles prévisionnelles d'investissement. En vertu de l'article L.2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le crédit pour dépenses imprévues ne peut être supérieur à 7.5% des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section. En conséquence, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote d'une décision modificative corrigeant le montant des dépenses imprévues.

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal en date du 23/05/2016

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE ainsi qu'il suit la décision modificative N°1 portant sur divers virements de crédits comme décrits ci-après :

Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget
020. D-RF	15 000	-11 000	4 000
2313. D-RE	3 000	11 000	14 000

Questions diverses

Monsieur Lalou signale que, lors de l'état des lieux qu'il a fait au 2, rue Duquesnoy, un rafraichissement aurait besoin d'être fait, le conseil municipal souhaite faire appel aux ateliers chantiers d'insertions de la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois.....

Qu'il est nécessaire de rappeler la société qui s'était chargée de l'installation des volets aux logements communaux, un défaut d'installation n'a pas été signalé par les locataires.....

.....

.....

.....

.....